



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, **sous la présidence de Madame Anne-Marie PASQUIET, Maire.**

Présents : Mme Anne-Marie PASQUIET – Mme Morgane THIEUX LAVAUUR - M. Christian NAUDIN – Mme Elisabeth PUILANDRE – Mme Manuëline HARRIVEL - M. Pierre NORMANT – M. Patrick COAT - Mme Sylvia GUELOU - Mme Delphine NEDELEC - Mme Ludivine LEMARCHAND - Mme Antinéa FAMEL - M. Hubert COZ

Absents excusés ayant donné procuration : M. Benoît QUEFFEULOU (procuration à Mme NEDELEC), Mme Annaïg ETIENNE (procuration à Mme THIEUX LAVAUUR), Mme Jocelyne LE MAGOAROU (procuration à M. COZ)

Secrétaire de séance : M. Christian NAUDIN

DELIBERATION 79/2024

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et suite à l'augmentation des dégradations et infractions sur le domaine public et privé, il est proposé d'installer un système de vidéo-protection sur 9 sites (aux entrées de bourg).

Il est envisagé d'utiliser des candélabres pour installer les caméras, sous réserve de passer une convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE), qui gère les infrastructures d'éclairage public.

2. Matériel recommandé :

- Caméra multicateurs : permet de capturer plusieurs angles de vue avec un seul dispositif.
- Caméra fixe à plan resserré : caméra spécialisée pour filmer les plaques d'immatriculation des véhicules.
- Infrarouge : Indispensable pour garantir une vision nocturne claire et efficace, en particulier dans des conditions de faible éclairage.

3. Stockage et gestion des données :

- PC fixe dédié et local sécurisé : un ordinateur fixe sera utilisé pour stocker les données, dans un local sécurisé et fermé à clé afin de protéger l'accès aux informations.
- Conservation des données : les données seront conservées pendant un maximum de 30 jours. Au-delà, il n'est pas possible de garder les enregistrements.
- Extraction des données sur réquisition du Procureur de la République uniquement.
- Contrôle par la CNIL qui peut effectuer des contrôles pour s'assurer que les installations respectent la réglementation en matière de protection des données personnelles.

4. Financement de l'installation :

Au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), la commune peut prétendre à un financement pour la mise en place de son système de vidéo-protection (de 20% et 40% de la dépense subventionnable).

La subvention concerne l'installation de caméras à champ resserré (celles qui se concentrent sur des zones spécifiques comme les plaques d'immatriculation).

Exclusion pour la protection bâtementaire : Les caméras installées pour la protection des bâtiments ne sont pas éligibles à cette subvention.

Entendu l'exposé de Mme la Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (4 votes contre : M. COZ, Mme LE MAGOAROU, Mme LEMARCHAND, Mme HARRIVEL, 1 abstention : M. NORMANT)

APPROUVE l'installation d'un système de vidéo-protection,

INSCRIT la dépense au budget de la commune,

AUTORISE Mme la Maire à déposer des demandes de subvention pour cette opération

AUTORISE Mme la Maire à lancer la consultation des entreprises

DELIBERATION 80/2024

TARIFS COMMUNAUX DIVERS (HORS SALLES COMMUNALES) – ANNEE 2025

Le Conseil municipal délibère chaque année sur les tarifs applicables aux usagers des services municipaux. Les tarifs sont valables du 1er janvier au 31 décembre.

La prise en compte des coûts de fonctionnement entraîne une réévaluation à la hausse des tarifs communaux pour 2025 soit une augmentation de 2%.

Objet		Année 2024	Année 2025
Table (2 m) (3 j maxi)	Par table	5.70 €	6 €
Concessions Cimetière	15 ans	64,00 €	65 €
	30 ans	109,00 €	111 €
	50 ans	161,00 €	164 €
Colombarium	Case (y compris Plaque)-15 ans	369,00 €	376 €
	Cavurne (y compris Plaque)-15 ans	227,00 €	231 €
	Dispersion (Jardin du souvenir)	43.00 €	44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs applicables aux usagers des services communaux à compter du 1er janvier 2025 tels que définis ci-dessus.

DELIBERATION 81/2024

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES – ANNEE 2025

Comme chaque année, il convient de délibérer sur les tarifs de location des salles et équipements communaux applicables à compter du 1er janvier 2025. Sont concernées:

- la Maison des Associations,
- la Grande Ourse,
- la salle des sports
- la salle de gymnastique.

Sur la base des tarifs actuels, il est proposé une augmentation de 1,3 % arrondi conformément au taux de l'inflation de novembre 2023 / novembre 2024 par l'INSEE.

Les tarifs ainsi fixés seraient les suivants :

LA GRANDE OURSE					
Descriptif	Saint-Agathon		Extérieur		Tarif 1/2 journée
	1er jour	Par jour supplémentaire	1er jour	Par jour supplémentaire	
Hall (y compris Bar) uniquement (pas d'accès salle)	115 €	61 €	155 €	83 €	221 €
Hall + Salle avec tables + Scène	342 €	170 €	443 €	221 €	
Hall + Salle (chaises ou gradins) + Scène + Loge	475 €	243 €	609 €	332 €	
En option					
Cuisine	122 €	61 €	122€	61 €	
Kit "Conférence" (micro-tablette-vidéoprojecteur)	133 €				
Présence d'un Régisseur (forfait)	177 €				
Conditions financières de réservation (tout utilisateur)					
Acompte	30%				
Caution Matériel de diffusion	3000 €				
Caution Kit "Conférence"	1000 €				
Caution Salle	1000 €				
Caution Ménage	262 €				
Forfait Ménage Hall		88 €			
Forfait Ménage Hall + Salle + Scène		177 €			
Forfait Ménage Hall + Salle + Scène + Loge		276 €			

MAISON DES ASSOCIATIONS					
Descriptif	Saint-Agathon		Extérieur		Tarif 1/2 journée (Commune / Ext)
	1er jour	Par jour supplémentaire	1er jour	Par jour supplémentaire	
Grande salle + Cuisine	183 €	67 €	216 €	77 €	67 € / 110 €
Salle moyenne + Cuisine	122 €	45 €	155 €	45 €	
les 2 salles + Cuisine	244 €	88 €	310 €	88 €	
Conditions financières de réservation (tout utilisateur)					
Acompte	30%				
Caution Equipement	500 €				
Caution Ménage	150 €				
Forfait Ménage	88 €				

SALLE DES SPORTS			SALLE DE GYMNASTIQUE	
A l'heure (par personne physique)	9 €		A l'heure (par personne physique et/ou morale)	11 €
A l'heure (par personne morale)	21 €			
A l'année (base : 1h/semaine)	204 €			

BIBLIOTHEQUE	
Abonnement par famille	14 €

Entendu l'exposé de M. NORMANT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions : M. COZ, Mme LEMARCHAND, Mme HARRIVEL)

APPROUVE les tarifs de location des salles et équipements communaux applicables à compter du 1er janvier 2025 tels que définis ci-dessus.

DELIBERATION 82/2024

OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES EN 2025

L'article L 3132-26 du Code du Travail donne compétence au Maire pour accorder, par arrêté municipal, aux établissements commerciaux de vente au détail, où le repos hebdomadaire des salariés a lieu normalement le dimanche, jusqu'à douze dérogations au repos dominical par an.

Il est rappelé que préalablement à sa décision, le Maire doit solliciter l'avis du Conseil Municipal.

Au-delà de 5 dimanches autorisés, l'avis conforme de Guingamp Paimpol Agglomération doit être recueilli.

La liste des dimanches autorisés doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Elle peut être modifiée selon la même procédure en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Plusieurs enseignes ont sollicité une dérogation au repos dominical pour 2025 : Districenter (commerce d'habillement), concessionnaire Peugeot (automobile), Action (commerce de loisirs), BUT (commerce d'ameublement)

Sur la base de ces demandes, il est proposé d'autoriser l'emploi de salariés les dimanches suivants :

Pour tous les établissements de vente au détail, toutes branches commerciales comprises, à l'exclusion des concessionnaires motos et automobiles.

- le dimanche 12 janvier
- le dimanche 29 juin
- le dimanche 7 décembre
- le dimanche 14 décembre
- le dimanche 21 décembre

Pour les concessionnaires moto et automobiles

- le dimanche 19 janvier
- le dimanche 16 mars
- le dimanche 15 juin
- le dimanche 14 septembre
- le dimanche 12 octobre

Entendu l'exposé de Mme la Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (5 votes contre : M. NORMANT, Mme NEDELEC, Mme LEMARCHAND, Mme HARRIVEL, Mme PUILLANDRE, 3 abstentions : Mme FAMEL, Mme THIEUX LAVAUUR, Mme ETIENNE)

DONNE un avis favorable aux demandes d'ouverture dominicale pour l'année 2025, à savoir cinq dimanches pouvant être travaillés aux dates fixées ci-dessus

PRECISE que ces dates feront l'objet d'un arrêté du Maire

AUTORISE Mme La Maire à signer tout document afférent à ce dossier

DELIBERATION 83/2024

TARIFICATION DES SPECTACLES A LA GRANDE OURSE – ANNEE 2025

Dans le cadre de la programmation culturelle de « La Grande Ourse » 2025 et pour ce qui concerne les spectacles organisés et financés par la commune, les membres de la commission culture ont proposé les tarifs suivants :

		Tarif Normal	Tarif réduit
Dan Ar Braz	2 mars	20 €	14 €
Fanny Ruwet	8 mars	25 €	16 €
Julien Santini	4 avril	25 €	16 €
Marine Baousson	4 octobre	20 €	14 €
The Korgis	11 octobre	20 €	14 €
Mahaut Drama	22 novembre	25 €	16 €

Le « Pack Humour » comprenant une entrée pour chacun des 4 spectacles « Humour » programmés par la commune est fixé à 80 €.

Entendu l'exposé de M. NORMANT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE les tarifs des spectacles organisés par la commune à la Grande Ourse tels que présentés ci-dessus

AUTORISE Mme la Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DELIBERATION 84/2024

DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDES DE POLICE – CONSEIL DEPARTEMENTAL 22

Les subventions départementales au titre de la répartition du produit des amendes de police sont destinées à financer des opérations et des équipements ayant un rapport direct avec l'amélioration de la sécurité routière.

Les types d'opérations éligibles sont par exemple :

- la réalisation d'aires d'arrêt pour les véhicules de transports scolaires,
- l'aménagement de carrefours,
- la réalisation d'aménagements destinés à réduire la vitesse en agglomération,
- l'aménagement de pistes, bandes cyclables ou de voie piétonnes (sauf trottoirs)
- l'aménagement d'aires de covoiturage labellisées
- la construction de parcs de stationnement à proximité des établissements scolaires ou des structures d'accueil de la petite enfance

La réfection ou la construction de réseaux d'évacuation des eaux pluviales ainsi que la réalisation des aménagements paysagers ne figurent pas dans la liste des opérations éligibles.

Conformément au guide des aides, la subvention maximum possible s'élève à 30 % du montant subventionnable, plafonné à 80 000 € pour les aménagements destinés à ralentir les vitesses en agglomération.

Les aménagements de la rue de Kervingleu entrent dans le type d'opérations éligibles, c'est pourquoi il est proposé de solliciter le Conseil Départemental sur le sujet.

Entendu l'exposé de M. NORMANT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Mme la Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police

AUTORISE Mme la Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

DELIBERATION 85/2024

PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

Dans le cadre d'une promotion interne d'un agent actuellement adjoint administratif, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-après :

Grade	poste	DHS	
Adjoint administratif TNC	1	31	
Adjoint d'animation TNC	1	21	vacant
Adjoint d'animation TNC	1	27	
Adjoint d'animation TNC	1	35	
Adjoint d'animation TNC	1	15	vacant
Adjoint technique TNC	1	23.5	
Adjoint technique TNC	1	25.5	
Adjoint technique TNC	1	28.5	vacant
Adjoint technique TNC	1	35	
Adjoint technique	1	35	
Adjoint technique	1	35	
Adjoint technique	1	35	
Adjoint technique	1	35	
Adjoint technique ppal 1e classe	1	35	
Adjoint technique ppal 1e classe	1	35	
Adjoint technique ppal 1e classe TNC	1	31	vacant
Adjoint technique ppal 1e classe TNC	1	35	
Adjoint technique ppal 2e classe	1	35	vacant
Adjoint technique ppal 2e classe	1	35	vacant
Adjoint technique ppal 2e classe TNC	1	23.5	vacant
Adjoint technique ppal 2e classe TNC	1	28	
ATSEM principal 1e classe	1	35	
ATSEM principal 1e classe	1	35	vacant
ATSEM principal 1e classe	1	35	vacant
ATSEM principal 2e classe	1	35	vacant
Technicien principal 1 ^e classe	1	35	
Adjoint administratif TNC	1	24	vacant
Adjoint administratif TNC	1	28	

Adjoint administratif ppal 1e classe	1	35	
Adjoint administratif ppal 1e classe	1	35	
Rédacteur principal 1e classe	1	35	vacant
Rédacteur	1	35	CREATION
Attaché principal	1	35	

Entendu l'exposé de Mme PUILLANDRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Mme HARRIVEL)

DECIDE de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2025

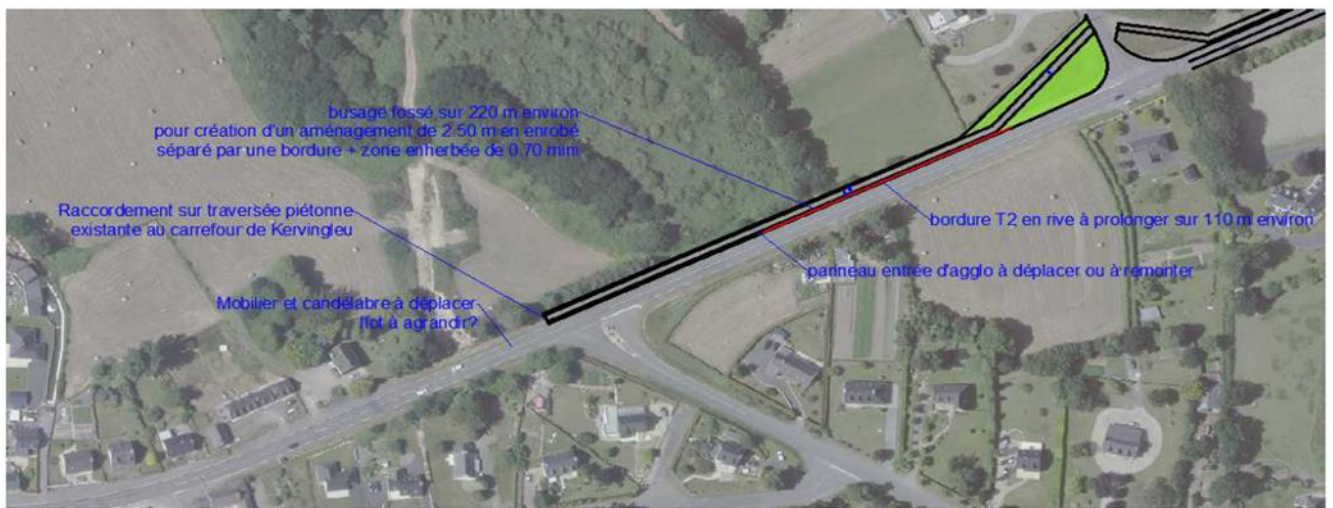
DELIBERATION 86/2024

SOLLICITATION DE LA DETR – SECURITE ROUTIERE - MOBILITES DOUCES

Afin de répondre à la demande des habitants d'une amélioration des conditions de sécurité dans leurs déplacements à pied ou à vélo, il a été identifié plusieurs itinéraires stratégiques à développer en faveur des mobilités douces. Ces itinéraires nécessitent de traverser des voies départementales en particulier les carrefours de Traou Maudez sur la RD 712 et la traversée de la RD 9 au niveau de Park ar Guer et Kervingleu.

La commune a sollicité l'ADAC 22 pour être accompagnée dans la présentation de propositions détaillées et chiffrées.





Le projet estimé à 114 060 € HT se décompose comme suit:

- 41 030 € HT pour les aménagements sur la RD 9
- 73 030 € HT pour les aménagements sur la RD 712

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	34 218 € HT	30 %
Auto financement		79 842 € HT	70 %
Total HT		114 060 € HT	100 %

Entendu l'exposé de Mme THIEUX LAVAUUR

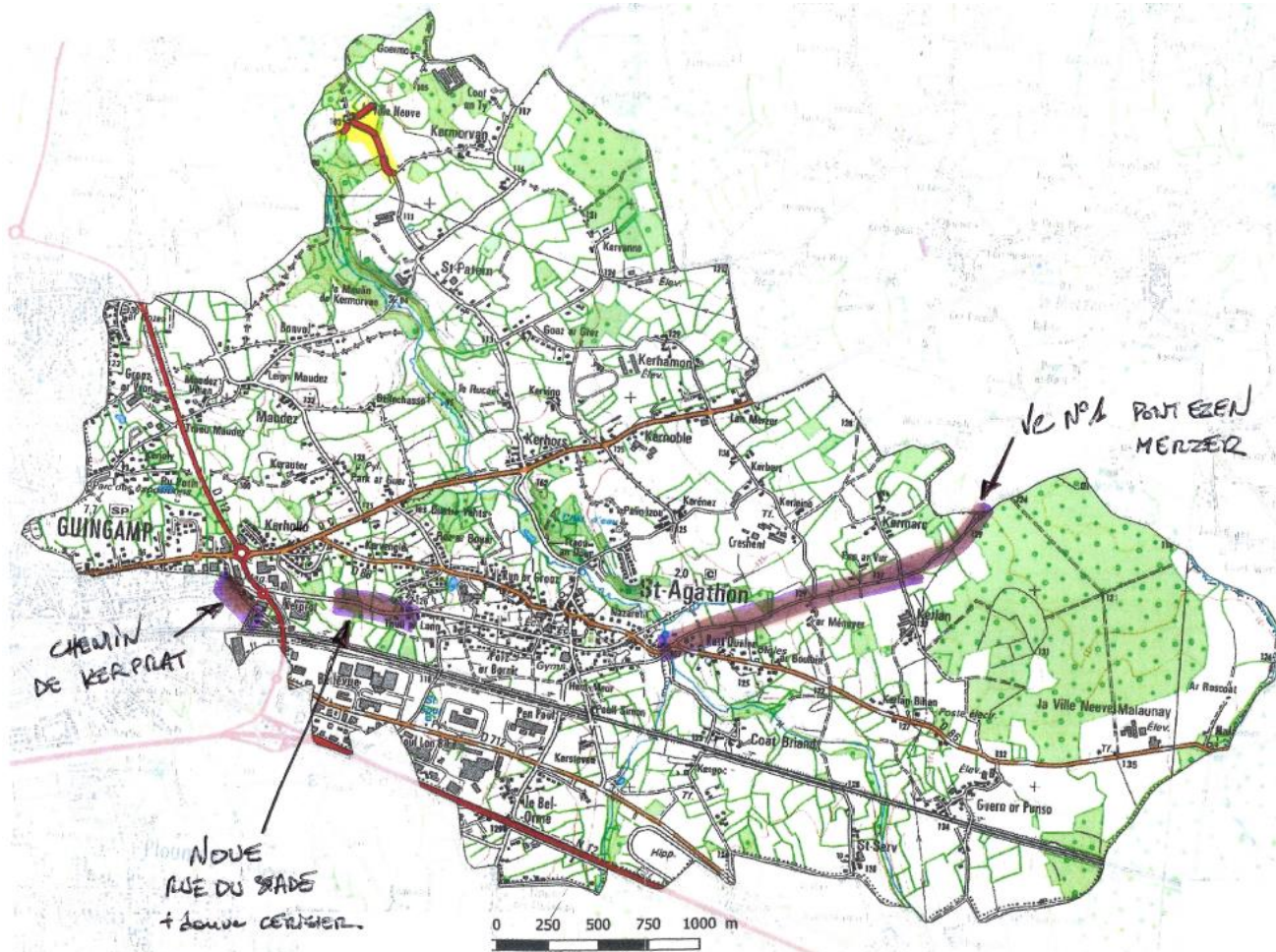
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 114 060 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE la Maire** à solliciter une subvention au titre de la DETR et de tout autre co-financeur éventuel

DELIBERATION 87/2024

PROGRAMME DE CURAGE 2025

Chaque année, des travaux de curage de fossés et d'arasement d'accotements sont programmés sur plusieurs secteurs de la commune. Pour 2025, les travaux programmés (curage sur 3 575 ml et dérasement sur 3 840 ml) porteront sur la rue du Stade, le Chemin de Kerprat et Pont Ezen.



Suite à la consultation lancée par les services techniques, trois entreprises ont envoyé un devis :

- ✓ l'entreprise COLAS pour un montant de 9 917.50 € HT soit 11 901 € TTC
- ✓ l'entreprise MOISAN pour un montant de 6 948.75 € HT soit 8 338.50 € TTC
- ✓ l'entreprise RAULT pour un montant de 12 702 € HT soit 15 242.40 € TTC

Entendu l'exposé de Mme THIEUX LAVAUUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

RETIENT l'entreprise la moins-disante, à savoir l'entreprise Moisan & Fils, pour un montant de de 6 948.75 € HT soit 8 338.50 € TTC

AUTORISE Mme la Maire à signer le devis

DÉCISIONS DE MME LA MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Signature le 11 décembre 2024 du devis de la société PROCOM d'un montant de 2 400 € TTC pour la formation SSIAP de 2 agents
- Signature le 14 novembre 2024 du devis de la société SNT d'un montant de 3 264 € TTC pour le ramassage d'un dépôt sauvage d'amiante
- Signature le 15 novembre 2024 du devis de cabinet d'avocat THOME HEITZMANN d'un montant de 1 242 € TTC dans le cadre de la procédure opposant la commune à la SARL Benjy
- Signature le 13 décembre 2024 du devis de la SAUR d'un montant de 4 719 € TTC

Le Secrétaire de séance
Christian NAUDIN

La Maire
Anne-Marie PASQUIET

